

PV informel – séance Mobilité de la Ville de Fribourg (M. Bussard et son collaborateur) et Sous-Conseil Bourg-Neuveville (J. Riedo) – 4.7.2023

Il y a un soucis d'équité avec les autres écoles et chemins scolaires. Toutefois, il est admis que la transition est particulièrement rapide pour des enfants et mérite des mesures transitoires d'accompagnement de la part de la Ville.

Les mesures envisagées pour la rentrée d'août sont donc « légères », c'est-à-dire ne demandant pas ou peu de processus longs de projet/demande de crédit/autorisation de construire, etc. Elles doivent toutefois permettre aux enfants d'avoir des chemins scolaires plus sûrs, en particulier sur certains carrefours mais aussi de mettre en avant des itinéraires préférentiels balisés et un accompagnement des familles.

Le sous-conseil a préparé une analyse préalable des itinéraires et des carrefours sensibles. Le plan est présenté et donné au secteur mobilité lors de la séance.

Il est rappelé que le processus est dynamique et itératif, que les mesures transitoires nécessitent tout de même quelques semaines pour leur mise en place, ne serait-ce que pour la commande du matériel. Le secteur mobilité vise des réalisations pour la rentrée du 24 août 2023. De même, comme les mesures sont réalisées sur des constats de terrains et selon l'expérience du secteur mobilité, il se peut qu'un ou l'autre élément doive être optimisé durant l'année scolaire.

Il y a 5 leviers d'actions retenus :

1. Amélioration du carrefour Joseph Piller (BCU) via potelets (ou autre éléments verticaux) pour protéger les piétons et apporter une meilleure visibilité, marquage au sol de la ligne de désirs des enfants, éventuellement patrouilleur scolaire (à confirmer par l'école et la police)
2. Balisage de deux axes préférentiels par des panneaux/stickers colorés, comme dans les chemins de randonnés pédestres (couleur différente) :
 - Bourg-Neuveville (BCU/St-Michel/ch. de la rose/court-chemin)
 - Bourg-Auge (BCU/St-Michel/ch. de la Rose/Grand-Rue/Stalden/Samaritaine)
3. Information aux parents avec le cheminement le long du parcours avec un·e représentant·e de la Ville, idéalement avant la rentrée (date et concept à préciser encore)
4. Travail sur les nouveaux carrefours identifiés.
 - Dans les zone 20 km/h et 30km/h, comme les passages piétons ne peuvent pas être marqués, marquage au sol de « pieds » indiquant l'endroit idéal pour traverser (meilleure visibilité, vitesse observée des véhicule). Plusieurs lieux concernés.
 - Cela peut aussi être la pose de potelets
 - Ou encore de la peinture routière (triangle école)
5. Suppression de stationnements dans certains lieux pour améliorer la visibilité. Ceci nécessite une procédure officielle, avec droit de recours des tiers, et le délai n'est pas garantie.

M. Bussard précise encore que toutes ces pistes seront étudiées avec soin mais que ce PV ne garantit pas les résultats car il y a beaucoup d'inconnues (coûts, délai, validation politique, procédure, etc.). La Ville a toutefois bien saisi les inquiétudes des parents face à ce changement et traite ce dossier en priorité cet été.

A noter que les points « chauds » révélés par l'étude ATE restent d'actualité, notamment pour les enfants non-déplacés. Le secteur mobilité vise à leur amélioration également, selon le calendrier prévu initialement.